



Place de la Mairie
79150 Voulmentin
05 49 80 22 28
www.voulmentin.fr
mairie@voulmentin.fr

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 JUILLET 2026.

Le six juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : **ARNAULT** Fabrice, **BAZANTAY** Anaïs, **BERTRAND** Sylvain, **BESNARD** Guillaume, **BESNARD** Sophie, **BROTHIER** Evelyne, **CHIRON** Christelle, **COTILLEAU** Céline, **GARNIER** Maryline, **GEINDREAU** Freddy, **JOUBERT** Michel, **LAUNAY** Marc, **MANDE** Ludivine, **POUPARD** Jacques.

Etaient absents excusés : **HENRY** Stéphanie

Secrétaire de Séance : **BAZANTAY** Anaïs

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

1) Désignation des représentants au sein du GAL du Bocage Bressuirais

L'Agglomération du Bocage Bressuirais porte le volet territorial des fonds européens LEADER-FEDER OS 5 pour la période 2021-2027.

Le volet territorial est doté d'une enveloppe financière de 3 156 627 € (1 690 315 € de fonds FEADER et 1 466 627 € de fonds FEDER OS5).

Ces fonds soutiennent des projets public et privés qui s'intègrent dans la stratégie de développement définie localement.

Le GAL du Bocage Bressuirais est l'instance décisionnelle responsable du portage juridique, administratif et financier du volet territorial des fonds européens.

Il est composé de 9 membres publics votants et de 10 acteurs privés votants.

Le GAL se réunit environ une fois par trimestre pour étudier les projets et sélectionner ceux qui répondent à la stratégie locale de développement.

Suite aux récentes élections municipales, la composition du GAL a évolué. Il convient donc de procéder à la désignation de nouveaux représentants issus du collège public.

Après délibération, Madame **CHIRON** Christelle est désignée en tant que représentante titulaire pour siéger au GAL du Bocage Bressuirais.

2) Révision du taux de rémunération pour la secrétaire remplaçante

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la révision du taux de rémunération pour la secrétaire remplaçante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une prime de 120 € brut à la secrétaire remplaçante.

Cette prime ne peut-être versée que par le Rifseep, qui actuellement n'est pas applicable aux contractuels. Madame le Maire propose de modifier la délibération du Rifseep, en le soumettant au préalable au Comité technique. Une fois l'accord du Comité, le Conseil pourra prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

3) Subventions 2026

Madame CHIRON Christelle donne lecture des demandes de subventions qui ont été reçues pour l'année 2026.

Madame Le maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2026, les subventions suivantes :

NOM DES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES POUR 2026
ONACVG (bleuets de France) soutien blessés de guerre	55,00 €
APF France Handicap	55,00 €
Banque alimentaire 79	55,00 €
Restaurant du cœur	55,00 €
Secours populaire français	55,00 €
100 pour 1 en bocage : insertion	55,00 €
Les petits compagnons d'Oméga (Voultegon)	55,00 €
Autistes sans frontières 79	55,00 €
APPEL Collège Blaise Pascal Argentonny	11 x 37 € = 407,00 €
APPEL Collège Saint Joseph Argentonny	28 x 37 € = 1 036,00 €
MFR Argentonny	2 x 37 € = 74,00 €
MFR Sèvre Europe Bressuire	2 x 37 € = 74,00 €
MFR Moncoutant	1 x 37 € = 37,00 €
Anciens combattants UNC AFM Voultegon	55,00 €
Anciens combattants AFN UFAC St Clémentin	55,00 €
Chasseurs de Voultegon	160,00 €
Groupe d'action sanitaire PRISSET J-F	160,00 €
Comité des fêtes – quartier St Clémentin	200,00 €
E.V.S.A.C.	1550,00 €
Familles rurales relais familles Argentonny	210,00 €
Palet club Voulmentin	55,00 €
Gym La Voulmentine	55,00 €
COB79 Rugby	90,00 €
Basket Pays Argentonnois	15,00 €
Twirling argentonnois	90,00 €
TOTAL GENERAL	4763.00 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir dans cette affaire.

4) Projets aménagements

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le projet aménagement porte sur :

- Des travaux de voirie : cette année il est proposé de refaire les allées principales des cimetières.
Monsieur POUPARD Jacques présente trois devis pour ces travaux : 1 de l'entreprise PAJOT, 1 de la COLAS et 1 de l'entreprise GAUFRETEAU.
Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise GAUFRETEAU.
Les travaux devraient avoir lieu en octobre/novembre 2026.
- Une Campagne d'élagage aura lieu à l'automne
- Concernant l'Eglise de Voultegon : le battant d'une des 2 cloches est fortement abîmé et la seconde cloche porte sur un axe très abîmé qui menace de tomber. Il est préférable d'arrêter les cloches par mesure de sécurité.

5) Point communication

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un stagiaire a aidé pour la mise en service d'un nouveau site pour la commune.

Madame CHIRON Christelle présente ce futur site et informe les élus que le bulletin d'information pour l'été est imprimé, il faut les distribuer au plus tard dimanche.

Une balade estivale – découverte de la biodiversité – aura lieu sur la commune le 15 juillet 2026 à 18H.

Madame CHIRON Christelle informe les élus que les nouveaux panneaux de randonnées sont arrivés.

6) Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le pique-nique de fin d'année pour les scolaires s'est bien passé.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle convention a été signée avec l'OGEC.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a refusé l'accès PMR du restaurant.

Réunions des commissions :

La commission Sécurité se réunira le Jeudi 16 juillet à 17H

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses.

N'ayant aucune manifestation et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 7 septembre 2026 à 20H.

